

## **L'EDITION 2004 DU SONDAGE NATIONAL AUPRES DES MEDECINS : MODES DE REMUNERATION ET PREFERENCES EN LA MATIERE**

On a posé aux médecins qui ont répondu à l'édition 2004 du Sondage national auprès des médecins (SMN) des questions sur leur revenu professionnel. On leur a notamment demandé d'indiquer le pourcentage de leur revenu qu'ils tiraient de différents modes de rémunération (rémunération à l'acte, salariat, capitation, paiement horaire et contrat de services) de même que le mode de rémunération préféré. Pour les besoins du rapport et de l'analyse, nous avons regroupé les réponses à la question sur la rémunération selon que les médecins tiraient ou non 90 % ou plus de leur revenu d'un seul mode de rémunération. La rémunération mixte, catégorie dérivée, saisit les cas où les médecins tirent leur rémunération de deux modes ou plus dont aucun ne représente plus de 90 % du total de leur rémunération.

Un peu plus de la moitié des répondants (51,5 %) ont indiqué qu'ils tiraient la majeure partie de leur revenu (90 % ou plus) de la rémunération à l'acte. Suivaient la rémunération mixte (28,2 %) et le salariat (7,4 %). Les différences au niveau du mode de rémunération sont les plus apparentes lorsque l'on compare les groupes d'âge. Chez les médecins de 65 ans et plus, 64,2 % ont déclaré tirer de la rémunération à l'acte 90 % ou plus de leur revenu professionnel, mais chez les moins de 35 ans, 44,8 % seulement donnent cette même réponse. Cette cohorte plus jeune était la plus susceptible de tirer la majeure partie de son revenu d'une rémunération mixte (37,0 %), tandis que les 65 ans et plus étaient les moins susceptibles de tirer leur revenu de ce mode de rémunération (18,8 %).

Il y avait peu de différence entre les sexes, sauf que les hommes étaient légèrement plus susceptibles que les femmes de tirer de la rémunération à l'acte 90 % et plus de leur revenu (54,3 % contre 49,1 %). Aussi, comparativement aux hommes, les femmes médecins étaient plus susceptibles de tirer leur revenu d'un salaire (9,9 % contre 6,3 %). Les deux sexes étaient à peu près également susceptibles de tirer 90 % ou plus de leur revenu d'une rémunération mixte (29,3 % et 28,6 %). Des différences deviennent toutefois apparentes entre les sexes lorsque l'on examine le mode de rémunération des omnipraticiens et médecins de famille par rapport à celui des spécialistes. Même s'il persiste beaucoup de similitude entre OP-MF hommes et femmes, il y a avait des différences notables entre hommes et femmes spécialistes : 54,0 % des hommes OP-MF et 52,4 % des femmes OP-MF tiraient le gros de leur revenu de la rémunération à l'acte, alors que 54,7 % des spécialistes de sexe masculin contre 43,8 % des spécialistes de sexe féminin ont déclaré tirer de la rémunération à l'acte 90 % ou plus de leur revenu (on observe des différences entre les hommes et les femmes spécialistes dans tous les groupes d'âge).

Les médecins de l'Alberta et de l'Ontario étaient également susceptibles de tirer la majeure partie de leur revenu de la rémunération à l'acte (57,8 % et 56,8 % respectivement) et la rémunération de type mixte constituait le deuxième mode de rémunération le plus répandu (24,4 % et 26,1 %) dans ces provinces. Les médecins qui tirent d'un salaire 90 % ou plus de leur revenu viennent au troisième rang dans les deux

provinces : 6,8 % des médecins de l'Ontario et 5,9 % de ceux de l'Alberta ont mentionné un tel mode de rémunération.

Les médecins urbains mentionnent le plus souvent la rémunération à l'acte comme source de 90 % ou plus de leur revenu (55,5 %), tandis que les médecins ruraux étaient plus susceptibles de tirer de la rémunération mixte la majeure partie de leur revenu professionnel (39,7 %). Les médecins qui traitent des patients principalement à leur bureau étaient plus susceptibles que ceux qui les traitent principalement à l'hôpital de déclarer tirer de la rémunération à l'acte le gros de leur revenu (63,9 % contre 39,6 %).

Après avoir répondu à la question portant sur l'origine de leur revenu professionnel, les médecins ont dû ensuite indiquer comment ils préféreraient toucher leur revenu, les modes possibles comportant le salariat uniquement, la rémunération à l'acte uniquement et la rémunération mixte. Près de la moitié des médecins ont indiqué préférer la rémunération mixte (47,9 %). Les médecins de moins de 35 ans privilégient à 58,6 % la rémunération mixte, tandis que 32,5 % seulement des plus de 65 ans font ce choix. Les deux sexes favorisent la rémunération mixte plutôt que la rémunération à l'acte : un peu plus de femmes médecins (52,0 %) que d'hommes médecins (48,0 %) préfèrent la rémunération mixte. Les hommes privilégient davantage que les femmes la rémunération à l'acte (32,2 % c. 21,8 %).

Les spécialistes étaient plus susceptibles que les OP-MF de privilégier la rémunération à l'acte (30,8 % c. 25,1 %), mais dans l'ensemble, les spécialistes et les OP-MF privilégient la rémunération mixte (44,9 % et 50,8 % respectivement). Chez les médecins ruraux, 56 % préfèrent la rémunération mixte, tandis que 48,6 % des médecins urbains indiquent la même préférence. Les médecins qui traitent leurs patients principalement au bureau étaient tout aussi susceptibles de préférer la rémunération mixte que ceux qui les traitent principalement à l'hôpital (48,8 % et 49,9 % respectivement).

Depuis 1998, le pourcentage des médecins qui tirent de la rémunération à l'acte 90 % ou plus de leur revenu diminue continuellement. En 1998, 64,1 % des médecins déclaraient tirer de la rémunération à l'acte 90 % ou plus de leur revenu, tandis que 51,1 % seulement ont déclaré la même chose en 2004. Le pourcentage des médecins dont la rémunération est mixte a aussi augmenté depuis 1998 pour passer de 22,9 % à 28,2 %. Chez les médecins de 34 ans et moins, 66,1 % tiraient de la rémunération à l'acte le gros de leur revenu en 1998, alors que 44,8 % ont déclaré le tirer de cette même source en 2004. Les hommes sont toujours demeurés plus susceptibles que les femmes de tirer 90 % et plus de leur revenu de la rémunération à l'acte, tandis que les femmes ont toujours été plus susceptibles que les hommes de tirer 90 % ou plus de leur revenu du salariat.